



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2016**

Le 23 août 2016 à 19 heures 05, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Murielle LE REST, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Donald GELOT, Catherine GILBERTON, Jacques SALAÛN, Christophe PIOLIN, Mickaël GOURIER, Eliette DUFLEIT, Stéphane ORIERE, Marie LE THOËR

Absents excusés : Marie-Louise RIVALAIN, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON et Ronan CORBIHAN qui ont donné procuration respectivement à Murielle LE REST, Corinne COLLET, Jean-Yves LE COZ et Eliette DUFLEIT

Secrétaire de séance : Marie LE THOËR

La séance est déclarée ouverte par la Maire.

Jacques SALAÛN renouvelle sa demande pour que son nom figure en fin de liste. Il est informé que les noms sont inscrits suivant l'ordre règlementaire du tableau du conseil municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et les membres présents ont signé le registre des délibérations.

### **Subventions aux associations**

Corinne COLLET présente la demande de subvention de deux associations. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

Solidarité Transport : 400 €

Judo Tremeven : 70 €.

### **Tarifs de location de la salle multifonction**

Corinne COLLET explique à l'assemblée que la commission Vie associative s'est réunie le 24 mai 2016 et propose d'ajouter plusieurs tarifs de location de la salle multifonction complétant ceux qui existent déjà.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs suivants de location de la salle multifonction, conformément à la proposition de la commission Vie associative :

- Cérémonie enterrement civil : gratuit
- Association extérieure à but lucratif pour activités sportives, culturelles : 150 € par an
- Café, vin d'honneur : 70 €.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **Convention avec l'Association Foncière de Remembrement**

Murielle LE REST explique que l'Association Foncière de Remembrement de Locunolé sollicite la Commune afin que celle-ci mette à sa disposition les moyens techniques et humains de la mairie pour réaliser les opérations budgétaires et comptables, à savoir le budget, le compte administratif, les mandats et les titres, la transmission des flux au Trésor Public.

Afin de répondre favorablement à cette demande, Murielle LE REST propose de passer une convention avec l'AFR, d'un an renouvelable, en précisant que cette prestation sera facturée à l'AFR 25 € par heure.

Jacques SALAÛN demande si la secrétaire de mairie a le temps d'effectuer ce travail. Murielle LE REST répond qu'il est difficile d'évaluer le nombre d'heures passées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de passer une convention d'assistance administrative avec l'Association Foncière de Remembrement de Locunolé et autorise la Maire à signer cette convention.

## **Marchés pour travaux de charpente et couverture de la chapelle Notre Dame du Folgoët**

Murielle LE REST rappelle le projet de mise hors d'eau de la chapelle Notre Dame du Folgoët approuvé par délibération du conseil municipal en date du 11 mai 2016.

Elle explique que, suite à l'appel d'offres pour ces travaux de charpente et de couverture, 6 entreprises ont répondu. Elle fait part du résultat de l'analyse des offres suite à la commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2016 en présence M. GOAS, maître d'œuvre.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise DAVY, de PLERIN, d'un montant de 68209.15 € HT pour le lot Couverture et l'offre des Charpentiers de Bretagne, de QUISTINIC, d'un montant de 56370 € HT pour le lot Charpente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- retient l'offre de l'entreprise DAVY et l'offre de l'entreprise les Charpentiers de Bretagne
- autorise la Maire à signer les marchés.

## **Actions de valorisation de la chapelle Notre Dame du Folgoët**

Dans le cadre du projet de réfection de la charpente et de la couverture de la chapelle Notre Dame du Folgoët approuvé par délibération du conseil municipal en date du 11 mai 2016, Murielle LE REST propose de définir les actions de valorisation de cet édifice.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à valoriser la chapelle Notre Dame du Folgoët par des actions culturelles, telles que des expositions, des concerts.

## **Horaires de la garderie du mercredi**

Catherine GILBERTON propose de modifier les horaires de la garderie du mercredi midi en la prolongeant d'un quart d'heure, soit de 12h à 12h45 au lieu de 12h30, afin de répondre à la demande de quelques familles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les horaires de la garderie périscolaire le mercredi midi de 12h à 12h45 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Jean-Yves LE COZ présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2015, qui n'appelle aucune observation.

## **Avis sur le projet de fusion du SITC avec Quimperlé Communauté**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de fusion du Syndicat Intercommunal des Travaux Communaux avec la communauté d'agglomération Quimperlé Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

### **Rapport du 25 avril 2016**

Jean-Yves LE COZ présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 avril 2016 concernant l'installation de la CLETC, l'élection du président et du vice-président et l'approbation du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC en date du 25 avril 2016.

### **Rapport du 27 mai 2016**

Jean-Yves LE COZ explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Quimperlé Communauté a pour mission d'une part de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci, et d'autre part de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres. La CLETC doit donc intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Il revient à la CLETC de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLETC s'est réunie le 27 mai 2016 pour examiner les points suivants avec leurs incidences respectives sur les attributions de compensation versées aux communes :

- transfert du financement des associations CN3R et CKCQ
- transfert de la salle de gymnastique de Bannalec à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC en date du 27 mai 2016.

## **Modification et extension des statuts de Quimperlé Communauté**

Murielle LE REST présente les délibérations prises par le conseil communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération, concernant

- l'élargissement de la compétence en matière de musique et de danse
- une mise à jour des compétences de Quimperlé Communauté conformément à la loi NOTRe et un « toilettage » afin de sécuriser le contenu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification et l'extension des statuts de Quimperlé Communauté tels que proposés.

### **Questions diverses**

- Murielle LE REST rappelle que les Rias débutent le 24 août, le programme est disponible en mairie.
- Stéphane ORIERE signale qu'il a été contacté par le Comité des Fêtes de Plouay pour la rando cyclo passant par Locunolé le 26 août, afin d'assurer la sécurité dans les carrefours.
- Christophe PIOLIN informe le conseil que le lave linge a été livré à l'école ce jour. D'autre part, il expose le problème du maintien de paiement à l'aéroport de la ligne Lorient Lyon alors qu'elle n'existe plus. Cela a été évoqué en commission communautaire et il souhaite que cela soit vu à Quimperlé Communauté. Murielle LE REST dit qu'elle se renseignera.

La séance est close à 20 h 15.